

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. David Amsler, François Haldemann, Gabriel Barrillier, Serge Hiltbold, Jacques Jeannerat, Charles Selleger, Francis Walpen, Antoine Barde, René Desbaillets, Beatriz de Candolle, Renaud Gautier, Nathalie Schneuwly, Fabienne Gautier, Christophe Aumeunier, Nathalie Fontanet, Pierre Conne, Michel Ducret, Ivan Slatkine

Date de dépôt : 23 avril 2012

Proposition de résolution

Favorisons les investissements privés dans le canton de Genève !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que lors de la présentation des comptes 2011, le Conseil d'Etat a décidé de diminuer le montant des investissements annuels de près de 950 millions en 2011 et 2012 à un maximum de 600 millions dès l'année 2013 ;
- que la dette du canton a repassé le montant de 11 milliards ;
- que le manque de logements est critique, avec un taux de vacances de 0.2%, et que la mise en œuvre du plan directeur cantonal mentionne 50'000 logements à créer d'ici 2030, soit environ 2'500 logements par année pendant 20 ans ;
- que le canton a pris du retard dans le domaine des infrastructures de transports publics et privés, avec notamment le développement des nouvelles lignes de tram, la réalisation de nouvelles infrastructures routières et la future traversée du lac ;
- que le lancement des chantiers de grands projets d'investissements publics comme le CEVA, le BDL2, le CMU et d'autres va accaparer une grande partie du financement de l'Etat pendant plusieurs années ;

- que les infrastructures dans le domaine de l'enseignement manquent et les bâtiments vieillissent ;
- que des investisseurs privés portent un intérêt pour notre canton,

invite le Conseil d'Etat

- à favoriser les investissements privés, qui peuvent se matérialiser sous de nombreuses formes :
 - la vente de terrains ou de bâtiments ne représentant pas, ou plus, un bien public de première importance ;
 - l'octroi de droits de superficie distincts et permanents de longue durée pour permettre la réalisation de bâtiments, notamment dans le PAV ou les grands projets immobiliers ;
 - la mise en location ou la vente de surfaces administratives non indispensables au fonctionnement de l'Etat ;
 - le partenariat public-privé pour le financement d'infrastructures rentables comme des centres sportifs, des ports ou des centres commerciaux ;
 - toute autre forme d'implication des investisseurs privés dans la réalisation d'infrastructures ;
- à informer la Commission des finances, puis le Grand Conseil, tous les six mois, des mesures prises à court, moyen et long terme pour favoriser ces investissements privés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ces dernières années, les budgets d'investissement du canton atteignent presque le milliard de francs en 2011 et 2012, ce qui est normal par rapport à un budget de plus de 8 milliards. Le développement plus que nécessaire des infrastructures dont le canton et les Genevois ont besoin explique cette politique d'investissements ambitieuse. C'est en particulier le retard pris par Genève durant une vingtaine d'années qu'il faut absolument rattraper.

Or, il convient de garder à l'esprit que les capacités d'investissement de l'Etat ne sont pas illimitées. Les projets qui se chiffrent en dizaines, voire en centaines de millions de francs sont loin d'être indolores. Concrètement, découle de ces investissements une augmentation de la dette, qui a à nouveau dépassé les 11 milliards. S'ajoute à cela une situation conjoncturelle délicate et l'aboutissement prochain de projets fort coûteux tels que la fusion des caisses de pension du personnel de l'Etat.

Conscient des difficultés à venir, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà déclaré, au moment de présenter les comptes 2011, qu'il se montrerait « extrêmement prudent » lors de l'adoption de nouveaux crédits d'investissements. A court terme déjà, il faut donc s'attendre à un volume plus réduit d'investissements publics, aux alentours des 600 millions de francs.

D'un côté donc, les ressources de l'Etat sont par nature limitées. De l'autre, les besoins de la population sont innombrables. Logement, sécurité, mobilité, santé, formation, etc. : il reste tant à faire à Genève !

L'apport du secteur privé s'avère donc indispensable. Il convient de favoriser les investissements privés, notamment sous la forme du partenariat public-privé, mais pas exclusivement, tant il est nécessaire de n'ériger aucune barrière à la réalisation de projets d'intérêt public. Favoriser les investissements privés constitue indéniablement la voie à suivre pour développer aujourd'hui, en respectant les meilleurs standards de qualité, les infrastructures de demain.

La présente proposition de résolution entend donc rappeler l'importance de l'apport du secteur privé, en demandant au Conseil d'Etat d'encourager autant que faire se peut ses investissements, sous diverses formes comme l'octroi de droits de superficie distincts et permanents de longue durée pour

permettre la réalisation de grands projets immobiliers, la conclusion de partenariats public-privé pour le financement d'infrastructures rentables, la mise en location de surfaces administratives non indispensables au fonctionnement de l'Etat ou encore la vente de terrains ou de bâtiments ne représentant pas, ou plus, un bien public de première importance.

En vérité, le niveau des investissements privés déterminera, à court terme déjà, notre capacité à relever les défis qui attendent Genève. De nombreux investisseurs se tournent vers notre région. Ils comparent, car les opportunités, ailleurs, ne manquent pas. Il faut donc favoriser les investissements privés dans notre canton, afin que tous les Genevois puissent bénéficier des infrastructures et des prestations qu'ils méritent !

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de résolution.